Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080905-2008_9_8_4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-9-8-4
Séance du vendredi 5 septembre 2008

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE ANNEE 2008 (SIXIEME LISTE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2008/I-8e/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des Actions Educatives en 2008,

VU la délibération n° 2008/I-1e/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et Langue et Culture Régionales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la sixième liste du programme 2008 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 862 861 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions